

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1390 (Rect)

présenté par

Mme Bechtel, M. Hutin et M. Laurent

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 76 par la phrase suivante :

« En tout état de cause, l'évaluation doit permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances et des compétences. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On ne peut imaginer un système scolaire dans lequel on ne noterait plus les élèves, le Ministre l'a d'ailleurs rappelé. La note n'est en effet pas une simple sanction arbitraire visant à stigmatiser les mauvais élèves ou à stimuler une compétition féroce : elle est avant tout une indication, pour l'élève comme pour l'enseignant, du degré d'acquisition de telle ou telle connaissance et des réajustements auxquels il faut procéder pour garantir l'apprentissage de tous.

Afin d'améliorer l'estime de soi des élèves et donc leur réussite, il est préconisé une orientation vers un système d'« évaluation positive » qui encourage les élèves. Dans cette optique, certains pays préfèrent à l'évaluation sommative pratiquée en France – laquelle mesure ce que les élèves ont appris à la fin d'un cours, ou d'une unité de formation –, un système d'évaluation formative.

D'empreinte constructiviste, l'évaluation formative vise avant tout à placer l'élève au centre de son apprentissage afin de lui « apprendre à apprendre » : développer une culture de l'évaluation entre pairs et d'auto-évaluation, l'aider à comprendre son propre apprentissage et à élaborer des stratégies adaptées. Ainsi l'évaluation formative évalue-t-elle davantage les progrès de l'élève et sa capacité à « savoir apprendre » que son assimilation de telle ou telle connaissance.

---

Si elle peut aider l'enseignant à évaluer certaines capacités des élèves et aider les élèves eux-mêmes, la généralisation de l'évaluation formative en tant que telle ne paraît pas souhaitable.

Non seulement elle risque de rendre difficile le repérage de ceux qui sont en réelle difficulté, donnant le sentiment que tout le monde progresse, mais elle fait croire aux élèves qu'ils sont tous au même niveau, ce qui n'empêchera pas ces derniers de se confronter au principe de réalité quand viendront les tests PISA, lesquels relèvent d'une évaluation purement sommative.

Il peut être jugé opportun d'avoir recours à l'évaluation formative ponctuellement et à des fins sommatives pour aider les élèves dans l'acquisition du savoir – ce que font déjà certains enseignants sans avoir besoin de théoriser leur approche pédagogique ou de réformer leur système d'évaluation –, mais la généralisation d'une telle approche serait contre-productive. In fine, ce sont les tests sommatifs qui évalueront véritablement l'élève et détermineront le cours de sa scolarité, non sa capacité à développer une aptitude au « savoir apprendre ». L'acquisition du savoir demeure centrale et c'est cela que la note doit mesurer afin que l'élève comme l'enseignant puissent voir clairement le chemin parcouru et celui restant à parcourir.